

ARRÊTÉ

*fixant la composition de la commission pédagogique chargée de
l'examen des candidatures en césure*

Année universitaire 2025-2026

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE ;

ARRÊTE

Article 1

L'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE organise l'année de césure dans le cadre des formations qu'elle met en œuvre :

- Au niveau licence 3^{ème} année
 - Master 1 Césure
- Au niveau Master 1^{ère} année
 - Master 2 Césure

Article 2

La commission d'examen des *candidatures en césure stage / projet personnel* pour l'année universitaire 2025-2026 est fixée comme suit :

- David ALARY, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Lucie BOTTEGA, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPERIEUR

Article 2

La commission est présidée par David ALARY, PROFESSEUR DES UNIVERSITES.

Article 3

La commission est constituée pour sélectionner les candidats et leur attribuer une affectation en vue de réaliser une année académique en césure stage / projet personnel, dans le cadre de l'année de césure organisée par l'Ecole TSE.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Toulouse, le 06/03/2025

Le directeur,
Christian GOLLIER